



*Municipalité de Saint-Claude*  
95, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0  
Téléphone (819) 845-7795 ♦ Télécopieur : (819) 845-2479

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 2 mai 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le lundi 2 mai 2016 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2e étage. Et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Hervé Provencher et les conseillers suivants: Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon, Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le conseiller Bruno Marchand est absent.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**LUNDI 2 MAI 2016**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de Denis Demers, Nicole Plante : droit pour occupation public
- 5- Demande de Rénaud Lahaie : bris déchiqueteur
- 6- Période de questions
- 7- Règlement imposition d'une taxe pour le 9-1-1
- 8- Incendie
  - a) Ramonage
- 9- Voirie
  - a) Entretien, réparation printanière chemins
  - b) Pneus Inter
  - c) Rechargement Rang 5 mitoyen avec Saint-Georges
- 10- Loisirs
  - a) Installation clôture parc des petits
  - b) Aide remplaçant terrain de balle
  - c) Demande aide financière – Caisse des Sources
  - d) Bison en fête
- 11- Soumission vidange de fosses septiques
- 12- Refinancement règlement d'emprunt
- 13- Gestion écoulement de l'eau, chemin Larochelle
- 14- Demande de Trans-Appel : abris-bus (chemin St-Pierre)
- 15- Sonde de mesure au barrage

- 16- Congrès FQM et chambre
- 17- Période de questions
- 18- Comptes
- 19- Correspondance
- 20- Varia

### **2016-05-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant au point varia ; mise à niveau station d'épuration.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-05-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le procès-verbal du 4 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-05-03 DEMANDE ACCORDANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-278**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Claude a adopté le règlement numéro 2009-278 relatif à l'occupation de son domaine public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la Municipalité de Saint-Claude autorise l'occupation de son domaine public, à savoir ;

Le droit de passage à pied avec droit d'utilisation de la parcelle sud du lot 1008 du barrage, accès au Lac Boissonneault pour le requérant suivant :

**MATRICULE** : 9351 39 0594,  
**PROPRIÉTAIRES** : Nicole Plante et Denis Demers,  
**ADRESSE** : rue de la Laurentie, lot 669-7.

**QUE** le titulaire de cette autorisation doit rencontrer les conditions prévues à ce règlement.

**QUE** la présente autorisation soit inscrite au registre des autorisations.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-05-04 DEMANDE DE RÉNALD LAHAIE : BRIS DÉCHIQUETEUR – POINTE MARCHAND**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Renald Lahaie a déposé une offre de service d'entretien à la Pointe Marchand, soit coupe de branches, nettoyage d'arbres morts. M. Lahaie s'est chargé aussi de fournir les équipements requis;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité lui a octroyé le mandat par la résolution no 2016-03-03 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Réналd Lahaie fait une demande de compensation d'un bris du déchiqueteur loué suite à des couteaux endommagés par des clous dans un arbre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de rembourser la somme de 200\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune intervention

**DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT NO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2009-281 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

**2016-05-05 ADOPTION RÈGLEMENT NO 2016-304**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités locales hors agglomération, les agglomérations et les MRC qui comptent un territoire non organisé doivent modifier leur règlement adopté en 2009 afin d'imposer la taxe 9-1-1 pour modifier le montant de la taxe municipale de 0,40 \$ à 0,46 \$ aux fins du financement du service 9-1-1.

**CONSIDÉRANT QUE** la loi prévoit que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion dans ce cas. Toutes les municipalités devraient compléter et adopter un règlement, puis à transmettre au Registraire du MAMOT en copie vidimée (certifiée conforme) au plus tard le 20 mai 2016.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le **RÈGLEMENT NO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2009-281 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1** soit et est adopté.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

**RÈGLEMENT NO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2009-281 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que,

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 2009-281 est remplacé par le suivant :  
  
À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à Saint-Claude, ce 02 mai 2016

.....  
Hervé Provencher  
Maire

.....  
France Lavertu  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**INCENDIE :**

**2016-05-06 RAMONAGE DE CHEMINÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de remplir les engagements du schéma de couverture de risque, la municipalité de Saint-Claude offre le service de ramonage de cheminées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que les travaux de ramonage soient effectués entre la période du 1er juin au 30 octobre 2016.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le contrat soit octroyé aux Services Hébert Ramonage pour un montant forfaitaire de 39.00\$/ par cheminée.

**QUE** l'entrepreneur en ramonage devra remettre un rapport détaillé des cheminées ramonées au service incendie de St-Claude.

**QUE** les propriétaires qui souhaitent faire le ramonage de la cheminée sur un bâtiment additionnel à la même adresse, la charge de 43\$ seront à leur frais.

**QUE** les propriétaires qui souhaitent faire le nettoyage de tuyaux à fumée et l'appareil de chauffage, la charge de 30\$ seront à leur frais.

**QUE** les immeubles où il n'a pas de cheminée, le ramoneur n'arrête pas.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**VOIRIE :**

**2016-05-07 RÉPARATIONS PRINTANIÈRES POUR CERTAINS CHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des réparations printanières tel que l'ajout de gravier, pierre, réparation d'asphalte, réparation de ponceaux et excavation de chaussée.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser les réparations printanières pour un montant de +/- 15 000\$ de matériaux granulaires.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2016-05-08 RÉSEAU ROUTIER – RECHARGEMENT GRANDE-LIGNE ET CHEMIN SAINT-PIERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, rechargement, de drainage afin d'offrir un bon état des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil priorise les secteurs suivants ; chemin Grande-Ligne (tronçon entre rang 7 et rang 9) et le chemin St-Pierre entre le pavage et la rue Lepage-Vigneux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu que les travaux à réaliser se décrivent comme suit ; (excavation, drainage, rechargement et amélioration de la chaussée) d'un tronçon du chemin Grande-Ligne et chemin St-Pierre pour un montant de +/- 25 000\$.

D'affecter tout le fonds réservé « réfection et entretien des chemins » pour l'accomplissement de ces travaux.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-05-09 ACHAT DE PNEUS CAMION INTER**

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter huit pneus d'été pour le camion Inter pour la somme de +/- 2 527\$ plus taxes.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-05-10 RECHARGEMENT EN ARDOISE AU RANG 5 MITOYEN AVEC SAINT-GEORGES**

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, rechargement, de drainage afin d'offrir un bon état des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rang 5 (tronçon entre la route de l'église et la limite de Saint-Georges) nécessite des travaux de rechargement afin d'améliorer la structure ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin est mitoyen avec la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux municipalités s'entendent pour défrayer le coût d'entretien de ce chemin ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les travaux à réaliser se décrivent comme suit ; (drainage, rechargement et amélioration de la chaussée) pour un montant de +/- 20 000\$ pour fournir la machinerie et pour les membranes.

**QUE** la municipalité de Saint-Georges contribue pour le même montant pour le rechargement en ardoise.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **2016-05-11 CLÔTURE PROTECTRICE PARC DES PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** la clôture actuellement en place pour le parc des petits est brisée et n'offre plus la protection voulue pour un parc de 0 à 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de veiller à la sécurité des usagers du parc des petits, localisé près du terrain de balle, il y a lieu de procéder à l'installation d'une nouvelle clôture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'entériner la décision d'installer une nouvelle clôture par Clôture Fleurimont au coût de 3 250\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **ENGAGEMENT AIDE REMPLAÇANT AU RESPONSABLE TERRAIN DE BALLE ET AUTRES TACHES**

Le poste d'aide-remplaçant pour le terrain de balle a été offert dans le journal infomunicipal d'avril 2016 et aucune candidature n'a été reçue.

Le responsable du terrain, Alex Pellerin, aura le droit de faire appel à une aide externe si le besoin se présente.

#### **2016-05-12 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR PROJET DE LOISIRS COLLECTIFS AVEC LA CAISSE DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse des Sources a transmis une lettre pour encourager les organismes à regrouper l'ensemble des demandes d'aide ou de participation de la Caisse pour les différents projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse des Sources est fière de faire la différence au sein de la collectivité et désire contribuer au développement et au mieux-être de la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire offrir des activités et des événements jeunesse, collectifs, communautaires et sociaux pour la population de la municipalité et des environs ;

**CONSIDÉRANT QU'**avoir un partenaire comme la caisse des Sources est bénéfique pour les deux parties, en ce sens offrir plus activités et services à chaque événement en échange de visibilité et une vitrine publicitaire pour la Caisse des Sources ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser madame Yannik Scrosati, intervenante en loisirs, à déposer une demande regroupée pour tous les projets municipaux.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-05-13 SOUPER – SOIRÉE LE BISON EN FÊTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite garder la même formule que par le passé pour l'évènement « Le Bison en fête »

**CONSIDÉRANT QUE** la date retenue est le 15 octobre 2016.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de contribuer à un organisme à but non lucratif soit l'école secondaire du Tournesol, projet Parc-école, pour un montant de 1 500\$.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2016-05-14 APPEL D'OFFRES – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement no 2015-300, règlement sur la vidange des installations septiques des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres public a été publié sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT QU'A** la date prévue pour la réception des soumissions la municipalité a reçu quatre soumissions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de retenir le plus bas soumissionnaire soit **BEAUREGARD FOSSE SEPTIQUE** pour un contrat de deux ans au total de 79 821,70\$.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

### **2016-05-15 APPEL D'OFFRES RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2006-256**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Claude doit procéder à un refinancement pour le règlement d'emprunt no 2006-256 pour l'achat de l'autopompe pour le service d'incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de refinancement est supérieur à 100 000\$ un appel d'offres doit être lancé par l'équipe du financement municipal du ministère des Finances ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la directrice générale - secrétaire-trésorière demande au ministère des Affaires municipales, service de financement, de procéder à l'appel d'offres pour le refinancement de l'emprunt permanent 2006-256 pour un terme de 5 ans pour un montant de 101 700\$.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

### **2016-05-16 GESTION ÉCOULEMENT DE L'EAU, CHEMIN LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un signalement d'une problématique d'écoulement des eaux, une inspection terrain a été effectuée le 13 avril 2016, sur un tronçon du cours d'eau entre le rang 8 et le lac Boissonneault ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'inspection, il a lieu de faire appel à une firme pour recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une étude hydrologique et de deux dimensionnements de ponceaux déjà en place situés sur le parcours du cours d'eau, plus précisément sous le chemin Larochelle et le chemin du 8e Rang de Saint-Claude.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de trois firmes;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport permettra de valider le dimensionnement des ponceaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'octroyer le contrat à la firme Axio. De procéder à l'étude hydrologique et dimensionnement de ponceaux sur le tronçon du cours d'eau près du 124, chemin Larochelle est ce au coût de 1 800\$.

**QUE** suite à l'obtention de ces résultats une rencontre devra avoir lieu avec les parties concernées (riverains du cours d'eau) ainsi que la coordonnatrice régionale des cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour évaluer les travaux à être réalisés et la responsabilité de chacun.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

### **2016-05-17 DEMANDE DE TRANS-APPEL : ABRIBUS (CHEMIN ST-PIERRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** Trans-Appel demande l'autorisation pour implanter un abribus à l'intersection Rang 8 et chemin St-Pierre à l'intérieur de l'emprise du chemin St-Pierre près des boîtes de Bell Canada ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'autoriser l'installation d'un abribus par Trans-Appel aux conditions suivantes ;

- l'installation doit demeurer dans l'emprise du chemin St-Pierre
- qu'un ponceau devra être installé dans le fossé avant d'ériger l'abribus, et de communiquer avec le responsable de voirie, Michael Caron pour la dimension du ponceau

- que Trans-Appel est responsable de l'entretien et du déblaiement de cet emplacement

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

**2016-05-18 MESURE DE SUIVI NIVEAU D'EAU- BARRAGE BAZIN**

**CONSIDÉRANT QU'UN** débitmètre a été installé au barrage Bazin en avril 2014 afin de prendre les lectures du niveau du lac Boissonneault ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a eu des bris( vandalisme) au dispositif de lecteur du niveau d'eau au Lac Boissonneault ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appareil doit être fonctionnel pour faire les lectures de façon régulière ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu de procéder au remplacement du dispositif de suivi en continu du niveau d'eau du lac Boissonneault (sonde de mesure) par la compagnie Aquatech au coût de 1 700\$

**QU'** Aquatech est également responsable de la mise en place de l'équipement.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

**2016-05-19 RÉSERVATION CHAMBRE et INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'invitation de la FQM pour le congrès annuel

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le maire soit autorisé à assister au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec le 29, 30 septembre et 1er octobre 2016.

**QUE** la municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement jusqu'à un maximum de 2 500\$ par participant sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune intervention

**2016-05-20 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisées et payées par le règlement numéro 2007-264 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201600270 à 201600509 pour un montant total de 227 557,10\$.

Les paies du mois d'avril 2016 pour un total 33 497,13\$.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'avril 2016.

**VARIA**

**2016-05-21 MISE À NIVEAU STATION D'ÉPURATION AVEC ET SUITE AU TRAITEMENT DE PHOSPHORE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a émis le certificat d'autorisation no 7315-05-01-3553001-401295569 pour l'installation d'un système de déphosphoration chimique à la station d'épuration;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation du traitement de phosphore nécessite une mise à niveau des équipements actuels pour que le tout fonctionne entre eux de façon efficace et sécuritaire (panneau et circuit électrique, débitmètre, échantillonneur) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC exige de posséder des enregistreurs automatiques pour les ouvrages de surverse « L'exploitant devra installer un appareil permettant d'enregistrer un débordement à la station d'épuration »;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de faire une mise à niveau électrique pour un montant approximatif de 3 000\$ pour rendre les équipements conformes entre eux ;

**DE** procéder à l'installation d'un nouvel équipement pour respecter toutes les normes environnementales demandées. Le coût de l'installation et de l'appareil est environ 5 000\$.

**D'acheter** un échantillonneur portatif pour réaliser les analyses requises pour un coût approximatif de 3 145\$.

**QUE** cette dépense fait partie de la priorité 1 de la taxe d'essence et est subventionnée puisque le tout est relié à l'installation d'un traitement de phosphore et afin de rendre l'installation conforme.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : Marco Scrosati

**HEURE**: 21 heures et 2 minutes.

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière